

Annexe à la DDC du 11/07/2014
Arrêt du PLU - NEUVY ST-SEPULCHRE
le Président

Pièce 5/10 09
annexe



Departement de l'Indre

COMMUNE
de
NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Sous Préfecture le 12/07/2014
Publié au bulletin le 12/07/2014
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
le Président
Guy GAVILLAN



PLAN LOCAL D'URBANISME
BILAN DE LA CONCERTATION

PIECE N°09




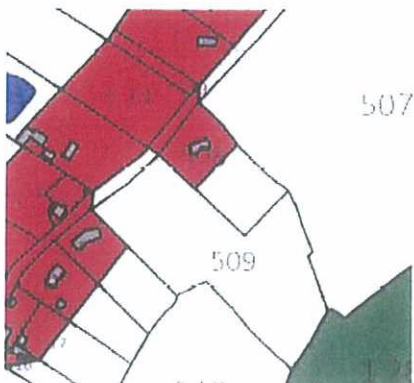
REVISION PRESCRITE LE :	LE 02 JANVIER 2014
PROJET ARRETE LE :	
PLU APPROUVE LE :	

ParenthesesURBaines - Atelier d'urbanisme et de projet
Siège social : 261, rue de Cormery - 37550 SAINT-AVERTIN
parenthesesurbaines@gmail.com T/02 47 55 08 80 / p 06 80 92 39 62
SARL Capital de 1000 € - RCS Tours - SIRET 809 674 732 - APE 7112 B

ADEV environnement
2, rue Jules Ferry - 36300 LE BLANC - adev.environnement@wanadoo.fr

ELABORATION DU PLU DE NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Bilan de la concertation

Remarques des habitants	Explications et choix de la ville
<p>1. M. Maurice RAVEAU, lieu-dit Le Colombier. Demande du 14/10/2015 1/ il est demandé de maintenir en zone U la parcelle cadastrée 314 Section B.</p>  <p>2/ Il est demandé de changer l'affectation de la grange et des étables agricoles en logement et d'autoriser l'extension de la maison.</p> <p>2. M. Yann DARNAULT et Mme Frédérique MICAT, 14 l'aubord. Demande du 13/08/2015. Il est demandé de maintenir la constructibilité du terrain cadastré B 508 situé au 14 L'Aubord.</p> 	<p>1. 1/ CHOIX DES ELUS : Favorable. La parcelle est partiellement classée en zone U.</p>  <p>2/ Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p> <p>2. Parcelle classée partiellement en zone U. La demande est satisfaite par le règlement de la zone A qui permet de construire des annexes des habitations sous certaines conditions.</p> 

3.
M. Michel MARATHON, 87460 Saint-Julien-le-Petit. Demande du 28/09/2015.

Il est demandé un classement zone U sur une bande de terrain de 50 mt2 dans le haut des parcelles N° 232, 316 Le pavillon et N° 87.



3.
CHOIX DES ELUS : favorable.



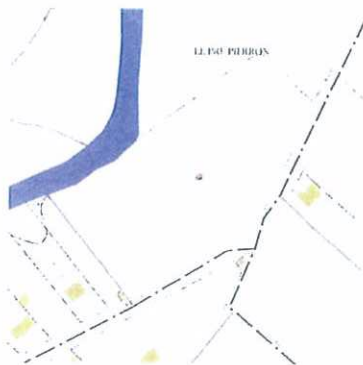
4.
Mme Michèle FISHER – BONIN, 12 rue du Letellier. Demande du 05/05/2015.

Demande de classement en zone U des parcelles B 602, AK 284, AK 188 et AL 100.

- Parcelle B 602

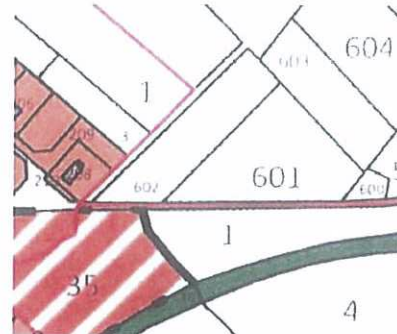


- Parcelle AK 284



4.
CHOIX DES ELUS : défavorable. La parcelle B 602 est affectée à un usage agricole et la parcelle AK 284 est en zone N (inondable).
 Les parcelles AL 100 et AK 188 sont classées en zone U.

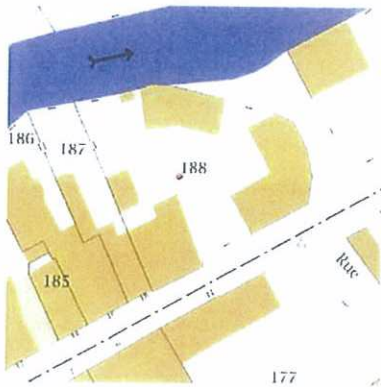
- Parcelle B 602



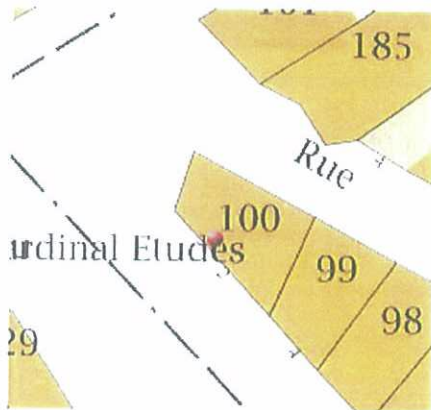
- Parcelle AK 284



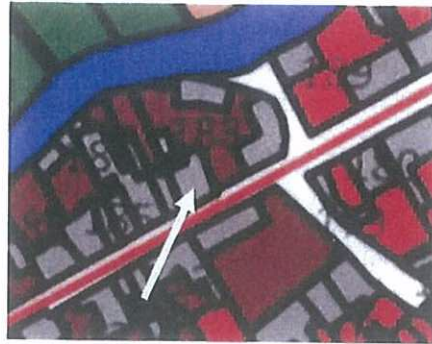
- AK 188



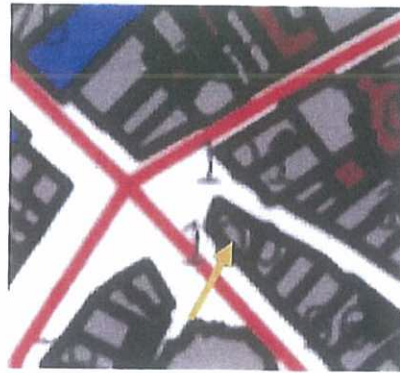
- AL 100



- AK 188



- AL 100

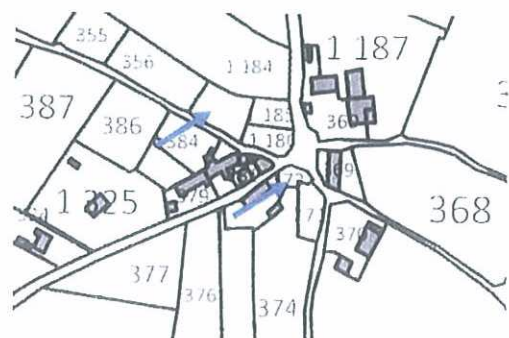


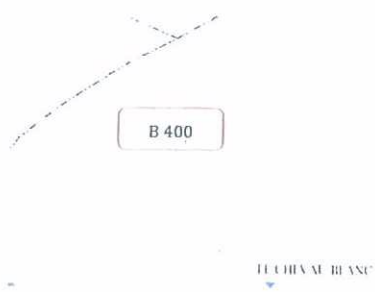
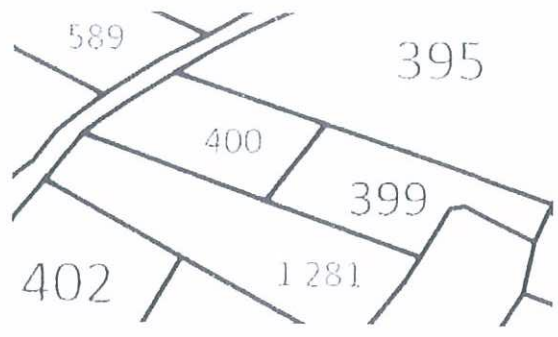
7.
Mme. Paulette LECREUX et Mme Lucette MENURET, Claverolle et 5 Chemin du Rocher.
Demande du 30/09/2015.

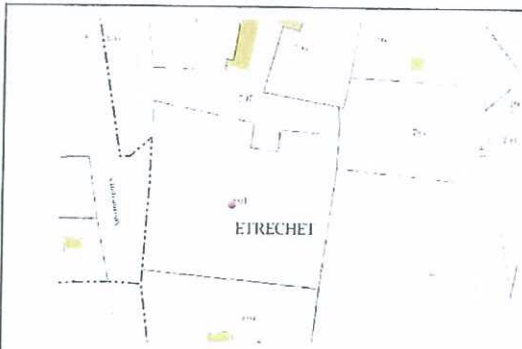
Demande d'extension de la zone U projetée à Claverolles, sur une partie de la parcelle B 357 pour permettre l'édification d'un garage, et de la parcelle B 372, pour permettre la construction d'un garage jardin.



7.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. La totalité de la zone U a été supprimée dans le village de Claverolles, classé maintenant en zone agricole.



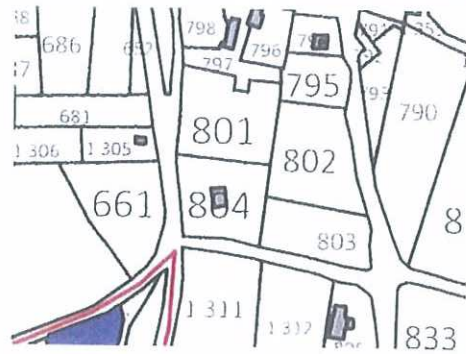
<p>8. Mme. Paulette LECREUX et Mme Lucette MENURET, lieu-dit Claverolles et 5 Chemin du Rocher. Demande du 30/09/2015. <i>Demande de changement d'affectation de la maison cadastrée B 360, qui ne constitue plus le logement de l'exploitant.</i></p> <p>9. M. Bertrand JOUSLIN DE NORAY, lieu-dit Pisseloup. Demande du 20/10/2015. <i>Demande de changement d'affectation d'un hangar en habitation. Toutes les terres agricoles ont été transformées en parc et jardin.</i></p> <p>10. Mme. Marie-France LECHAUGUETT, La cerisaie, 3 allée de la Marjolaine, 13013 Marseille. Demande du 27/05/2015. <i>Il est demande de maintenir la constructibilité de la parcelle B 400.</i></p>  <p>11 / 12. Mme. Jacqueline SAY, 10 allée de coquelicots, 36330 Le Poinçonnet. Demande du 30/06/2015. 1/ <i>Demande de changement de destination des bâtiments agricoles et de maison de l'exploitant situés sur les parcelles D796 et D797.</i> 2/ <i>Mme Say voudrait savoir si la parcelle N° 801 située à Etréchet reste constructible.</i></p>	<p>8. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p> <p>9. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p> <p>10. CHOIX DES ELUS : Défavorable. La totalité de la zone U a été supprimée dans le village de Claverolles, classé maintenant en zone agricole.</p>  <p>11 / 12. 1/ Demande traitée dans le cadre de changement de destination. 2/ Parcelle N°801 Section D. Cette parcelle est classée en zone A (agricole) dans le nouveau zonage.</p>
---	--



13.
Mme Agnès PALAISE, 7 route de chez Chapron, 16200 Mainxe. Demande du 03/12/2015.
Intention de céder à la commune les parcelles N° 94 et N°95.



14.
M. Jérémy PROT et Mlle Ludvine TRIBET, 33 la Chaume Nérault. Demande du 01/12/2015.
Il est demandé de changer le classement de la parcelle constructible N° 21 Section A1 (à La Chaume Nérault), en zone agricole.



13.
 Cette offre ne rentre pas dans l'objet du PLU.

14.
CHOIX DES ELUS : favorable.



15.
Mme. Jacqueline LARDEAU, 11 place du Champ de Foire.
 Il est demandé de changer le classement des parcelles constructibles N° 15, 16 et 198 Section AI (à La Chaume Nérault), en zone agricole.



15.
CHOIX DES ELUS : favorable. Dans le zonage du PLU les parcelles AI 15 et 16 sont classées en A (agricole).



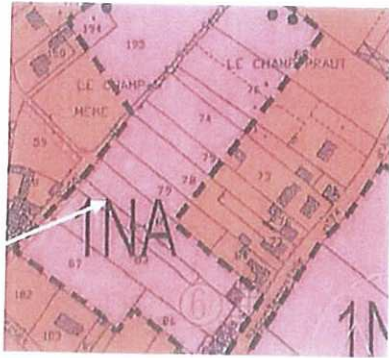
16.
M. Nicolas MARATHON, Les Vaux.
 1/ Demande de changement d'affectation du bâtiment agricole situé sur la parcelle 94, pour permettre l'extension de la maison.
 2/ Demande de changement d'affectation de l'étable sur la parcelle 91 pour le transformer en gîte.

16.
 Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

17.
M. Benaïssa BOUZIANE et **Mme. Christine PADIOLLEAU**, 12 rue des Violettes. Demande du 26/11/2015.
 Demande d'extension de la zone U sur les parcelles cadastrées section AI 79 et 81.

17.
CHOIX DES ELUS : Demande partiellement favorable. Une bande de terrain est classée en U côté RD 74 (rue des Violettes) et le fond des parcelles en A en raison de l'absence de réseaux.





18.
M. PROVOST Jérôme, 46 route du Châteauroux. Demande du 23/12/2015.
 M. Provost informe la commune de son projet de construction d'un garage de 120 m² sur la parcelle cadastrée section AH N° 281.



19.
Mme. Coralie PLUVINET, La Croix Vieille, 36230 Fougerolles. Demande du 01/02/2016.
 Mme. Pluvinet informe la commune de son projet de construction de deux tunnels (25m de long sur 7m de large, dont une surface de 350 m²) sans fondation, sur les parcelles 612 et 307.



18.
 La parcelle cadastrée AH 281 est classée en zone U.



19.
 Le PLU (zonage et règlement) ne fait pas obstacle à la réalisation du projet.

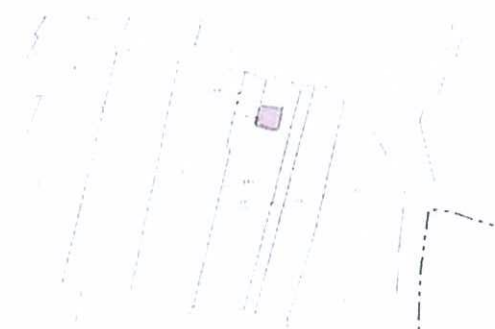




20.
M. Didier BRIGAND et Mme. Pascale ASSIMON, Les Guizettes. Demande du 01/02/2016.
 Il est demandé de maintenir en zone U la parcelle cadastrée 279, en vue d'un projet de construction d'un garage sur borne.



21.
M. Claude BERGER, 12 Avenue de Verdun. Demande du 04/03/2016.
 Il est demandé de prendre en compte le projet de construction d'un bâtiment de 73m² sur la parcelle cadastrée D189.



20.
 La parcelle est classée en zone U dans le nouveau zonage.



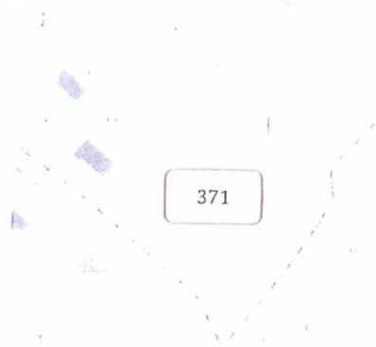
21.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. Classement du terrain en zone A en raison de la proximité d'une exploitation agricole.



22.

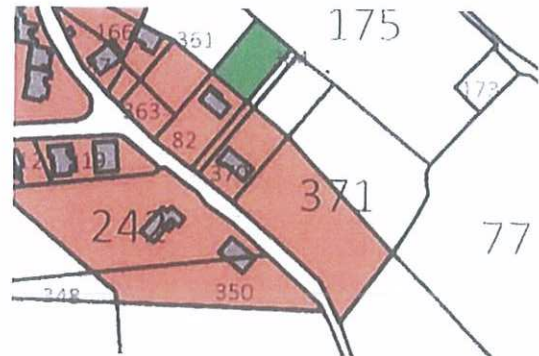
M. Rigaud MONDAIN, 17 rue du Champ de l'auberge, chez M. BONNIN, 36200 St Marcel. Demande du 31/03/2016.

Il est demandé de conserver la constructibilité de la parcelle N°371.



22.

CHOIX DES ELUS : Demande favorable dans le PLU sous réserve d'aménager la desserte des terrains en réseaux et l'accès en partie privative.



23.

Mme. Jocelyne Boiton, 4 route de Boutigny, 91820 Vayres sur Essonne. Demande du 20/04/2016.

Mme. Boiton demande d'être informée sur le changement de zonage sur les parcelles suivantes :

- C 0282 L'Aubord
- C 045 Lariet
- AM 063 les vignes du château d'eau
- B 0523 / B 0524 L'Aubord

Demande du 01/05/2016.

Il est demandé de conserver la constructibilité des parcelles référées dans la première demande.

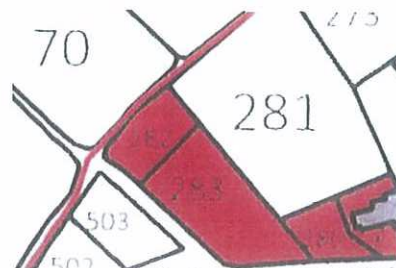
- C 0282 L'Aubord



23.

CHOIX DES ELUS : demande partiellement favorable.

- C 0282 L'Aubord : avis favorable pour la parcelle C 282



- C 0495 Lariet



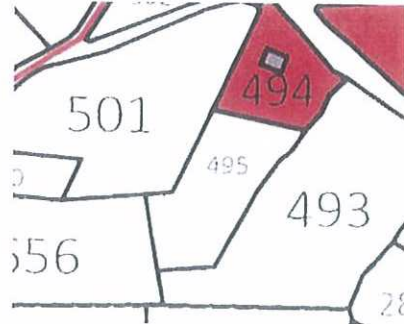
- AM 063 les vignes du château d'eau



- B 0523, 0524 L'Aubord



- C 0495 Lariet: avis défavorable, maintien du classement en zone A (agricole).



- AM 063 les vignes du château d'eau : avis défavorable, maintien du classement en zone A (agricole).



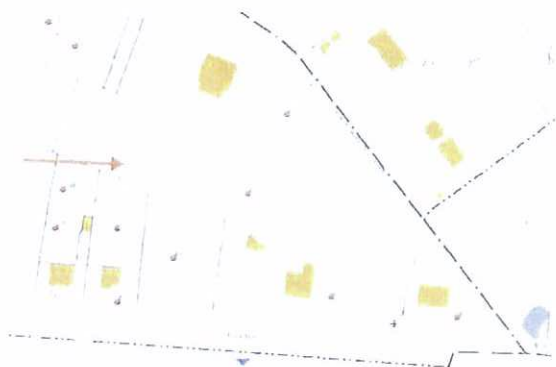
- B 0523, 0524 L'Aubord : avis favorable pour la parcelle B 523 classée en zone U et défavorable pour la parcelle B 524 classée en zone A.



24.

M. Louis ISIDORE, 4 rue Carnot, 9220 Gagny.
Demande du 19/04/2016.

Il est demandé de conserver la constructibilité de la parcelle cadastrée AP45. M. Isidore souhaite aussi connaître la surface obligatoire pour construire dans la commune.



24.

CHOIX DES ELUS : favorable. Classement de la parcelle AP 45 en zone U.



25.

M. Jean-Marie ALLEGRE, 17 Avenue Thabaud Boislareine. Demande du 19/04/2016.

M. Allègre demande un rendez-vous avec la commission d'élaboration du PLU pour examiner son cas de façon particulière.

25.

La rencontre sollicitée a eu lieu. Elle concernait les parcelles AN 1278, 196, 275 et 281.

26.

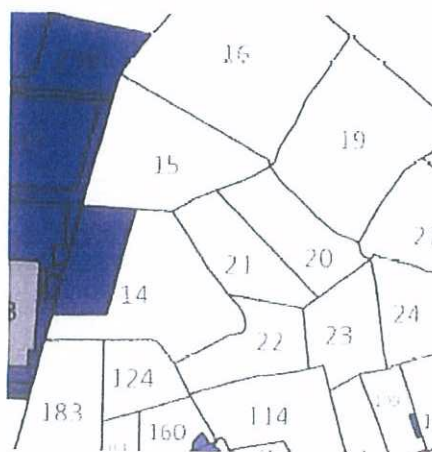
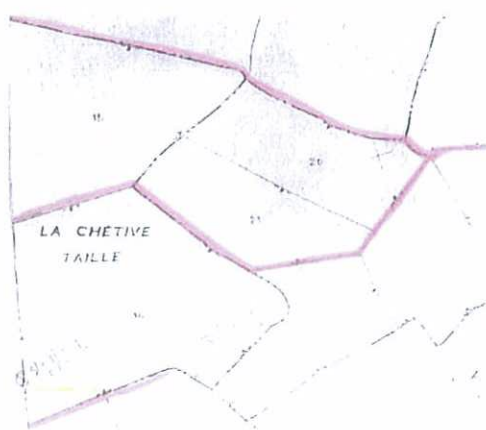
M. Jean-Marc CHAUMETTE, Les Tiletts. Demande du 17/04/2016.

Il est demandé de conserver la destination agricole des parcelles 14, 15, 20, 21, 26 et 29 Section AR.

26.

CHOIX DES ELUS : partiellement favorable. Classement en zone A (agricole) à l'exception d'une petite partie de la parcelle AR 14 classée en zone Ui pour l'extension d'une entreprise

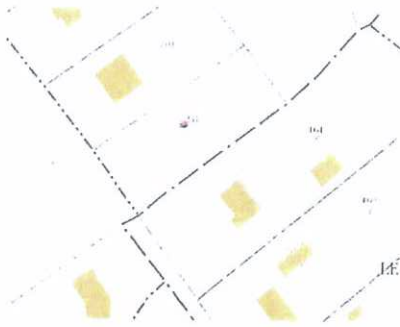
La résolution des problèmes d'eaux pluviales sera à voir en dehors du PLU.





27.
M. Roger DAUBORD, 33 route de Châteauroux.
 Demande du 26/04/2016.
 Il est demandé de maintenir la constructibilité des parcelles suivantes :

- AH 257 31 route de Châteauroux

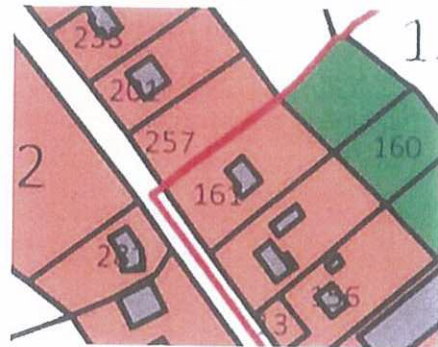


- AH 79 (306) Les Guizettes



27.
CHOIX DES ELUS : partiellement favorable.

- AH 257 31 route de Châteauroux : avis favorable, la parcelle AH 257 est classée en zone U.



- AH 79 Les Guizettes : avis partiellement favorable, une partie de la parcelle classée en zone A.



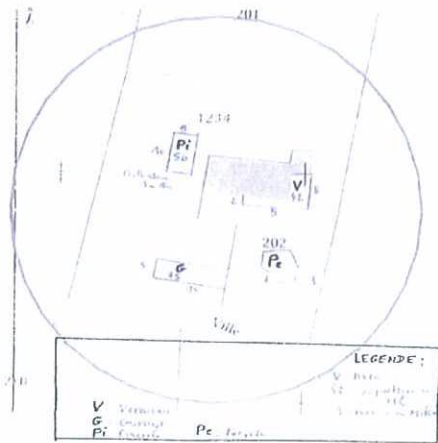
- AH 207, 65 et 66 Les Guizettes



- AH 207, 65 et 66 Les Guizettes : avis défavorable, les parcelles sont classées en zone A (agricole).

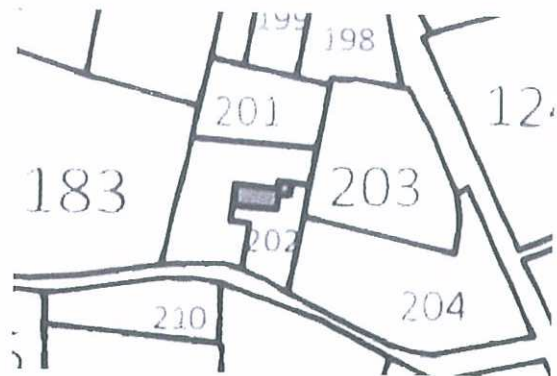


28.
M. Gerard BOONAERT, pas d'adresse précisée.
Demande du 22/04/2016.
Il est demandé de prendre en compte les futurs projets d'installation sur les parcelles N° 1234 et 202.



30.
M. et Mme Bernard IMBERT, 21 Bld Michel eyquem de Montaigne, 45410 Ormes. Demande du 02/05/2016.
Demande de changement d'affectation des bâtiments situées sur les parcelles N° 981 et N° 982.

28. Classement des parcelles en zone A (agricole), mais le règlement du PLU permet la réalisation des projets.



30.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

31.

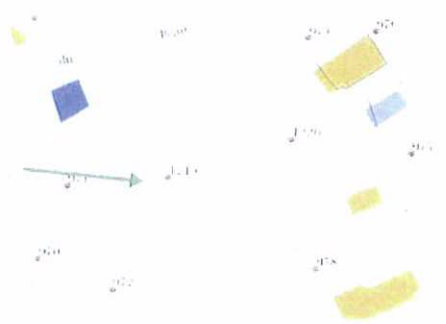
M. et Mme Bernard IMBERT, 21 Bld Michel eyquem de Montaigne, 45410 Ormes. Demande du 02/05/2016.

Demande de classement en zone U les parcelles cadastrées 980 et 1219.

- Parcelle 980



- Parcelle 1219



32.

Mme. Claudine PILARD, 128 rue de l'Abbé Cousin, 59493 Villeneuve d'Ascq. Demande du 28/04/2016.

Il est demandé de maintenir la parcelle N°12 Section AP, en zone constructible.



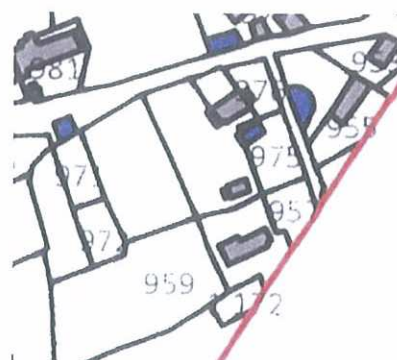
31.

CHOIX DES ELUS : défavorable. Classement du terrain en zone A (agricole). Les zones constructibles au Gourdon et au Beau ont été supprimées.

- Parcelle 980

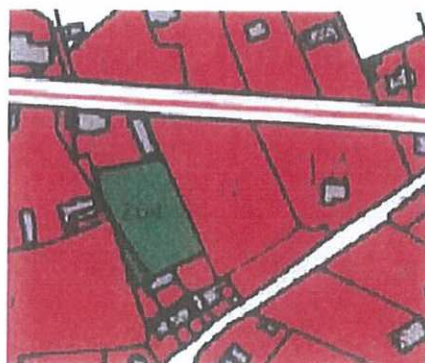


- Parcelle 1219

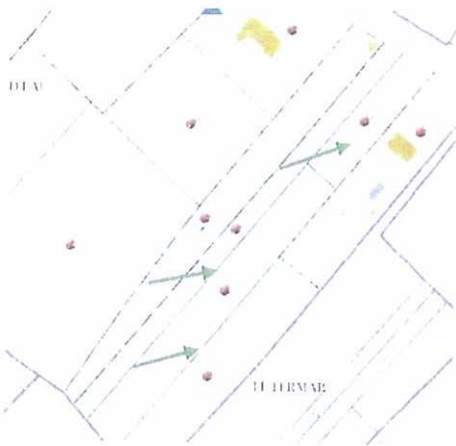


32.

CHOIX DES ELUS : favorable. Classement en zone U de la parcelle AP 12.



33.
Mme Martine HILAIRE. Demande du 08/05/2016
 Il est demandé de maintenir en zone constructible les parcelles N°58, 59 et 60 Section AM.



33.
CHOIX DES ELUS : partiellement favorable.
 Classement d'une partie des parcelles en zone U.



35.
M. et Mme. Michel DUCHEMIN, Claverolles.
 Demande du 01/05/2016.

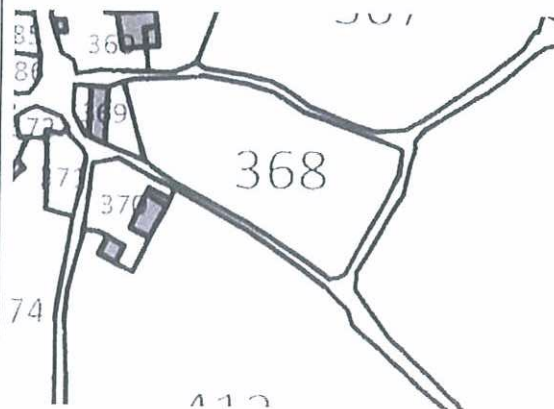
1/ Demande de classement en zone U les parcelles cadastrées 369 et 370, classées actuellement en zone agricole.

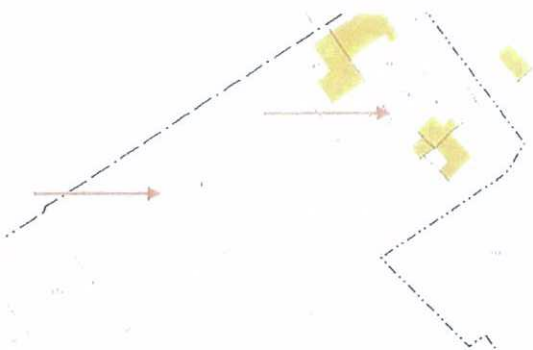

2/ Demande de classement en zone constructible d'une bande de terrain d'environ 20m² de large (le long de la parcelle B N°369) sur la parcelle B N° 368.

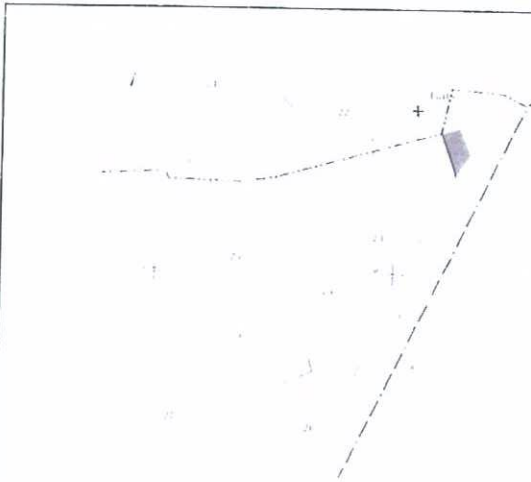
3/ Demande de classement en zone constructible d'une bande de terrain d'environ 20m² de large (le long de la parcelle B N°370) sur la parcelle B N° 413.



35.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. La totalité de la zone U a été supprimée dans le village de Claverolles, classé maintenant en zone agricole. Néanmoins, le règlement du PLU permet la réalisation d'annexes aux habitations en zone A.



<p>36. M. Stéphane ALAPETITE, 36140 Lourdoueix Saint Michel. Demande du 08/05/2016. <i>Il est demandé de changer l'affectation des bâtiments agricoles situées sur les parcelles N° 45, 46, 47, 48 et 49, section D.</i></p>	<p>36. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>37. M. Firmin ARIAS et Mme Beatrice RAYMOND, 21 Route de Ville. Demande du 13/05/2016. <i>Demande de changement de destination des bâtiments agricoles (fermeture du porteau en façade) situés sur les parcelles cadastrées D 345 et 347.</i></p>	<p>37. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>38. M. Sébastien PARNY et Mlle Elodie JOLY, 8 avenue de 8 mai 1945. Demande du 08/05/2016. <i>Il est demandé de conserver le classement en zone U des parcelles N°243 et N° 245 Section A1 (financement à long terme pour bâtir le terrain déjà engagé).</i></p>	<p>38. CHOIX DES ELUS : favorable. Parcelles classées en zone U.</p>
	
<p>39. Mme. Lucienne DECHATRE. Demande du 17/05/2016. <i>Mme. Dechaite informe la construction d'une véranda et un abri de jardin sur la parcelle N° 24 Section AS.</i></p>	<p>39. Dans la zone A sont autorisés les extensions ou annexes des bâtiments d'habitation existants à la date d'opposabilité du présent PLU, dès lors que ces extensions ou annexes ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.</p>



40.
Mme. Francette PIGET, M. Bernard PIGET et Mme. Marie-France IMBERT, 55 L'Aubord.
 Demande du 12/05/2016.
 Demande de changement de destination des bâtiments agricoles (grange et étables) situés sur la parcelle N° 302.

41.
M. Jean-Marie ALLEGRE, 19 avenue Thabaud Boislareine. Demande du 21/05/2016.
 1/ Demande de classement en zone constructible des parcelles N° 127 et N° 281.
 2/ Demande de classement en zone non constructible des parcelles N° 196 et N° 275.

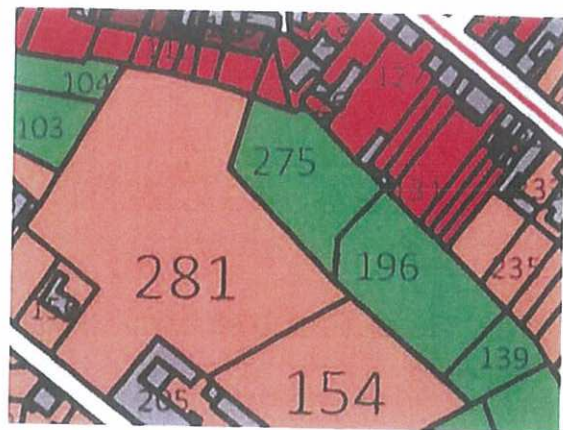


42.
M. JM PERUSSAULT et Mme. Th AUGUET, Orsennes. Demande du 21/05/2016.
 Il est demandé que la parcelle N°AP58 soit classée à l'identique de la parcelle cadastrée N°AP57.

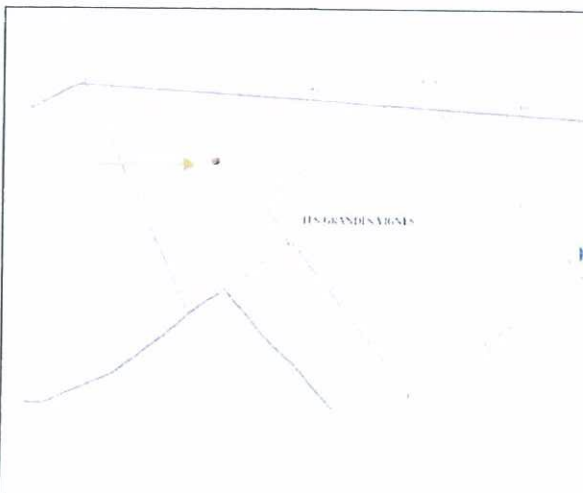


40.
 Demande traitée dans le cadre de changement de destination (en attente de décision).

41.
CHOIX DES ELUS : favorable.



42.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. Parcelle affectée à un usage agricole. La parcelle AP 57, propriété de la commune, est classée en zone Ai. Elle dispose suffisamment de réserves foncières.

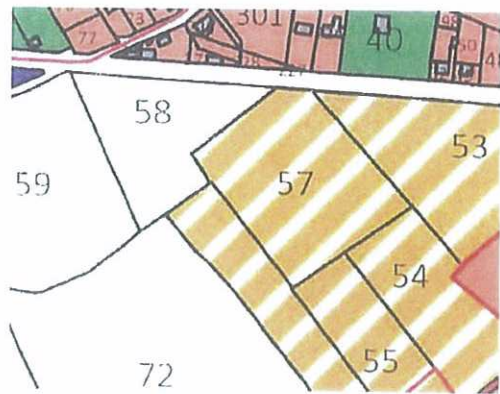


43.
M. Philippe AMEYE, Ranchoux. Demande du 24/05/2016.
 Demande de classement en zone U des parcelles N° B 746 et N° B 744, classées aujourd'hui en zone agricole.

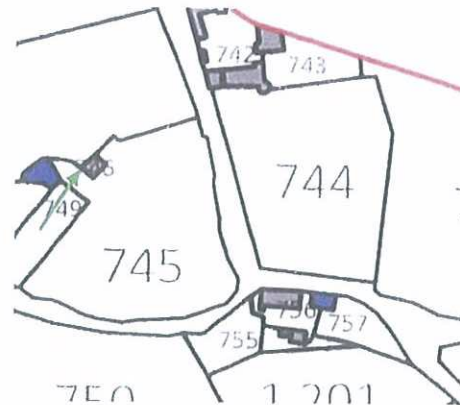


45.
M. Jeanine PELISSIER, Le bourg, Saint Romain et Saint Clément. Demande du 29/05/2016.
 Intention de céder à la commune les parcelles N°B 860, B 861, B 862 et B 1084.

46.
Mme. Monique BORDE, 14 impasse du Grand Vignoble, Nohant Vic. Demande du 31/05/2016.
 Il est demandé de maintenir le classement actuel des parcelles suivantes :



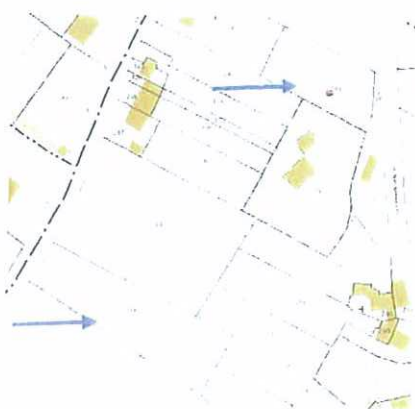
43.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. Aucune zone constructible (U) n'a été maintenue à Ranchoux. La construction d'annexes aux habitations en zone A (agricole) est prévue dans le règlement sous certaines conditions.



45.
 Cette offre ne rentre pas dans l'objet du PLU.

46.
CHOIX DES ELUS : partiellement favorable.

- Section AK 388, AK 234



- Parcelles N° 154, 192, 146



47.
M. Pierre LAMY, 8 Les Chaumes, Lourdoueix-St-Pierre. Demande du 31/05/2016.
Il est demandé de maintenir en zone constructible les parcelles N° 792, 794, 795 et 803, Section D.

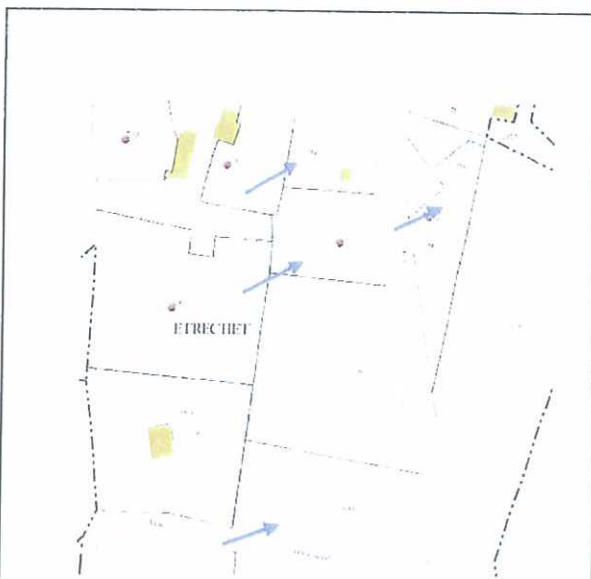
Section AK 388, AK 234 : avis favorable, les parcelles sont classées en zone U.



- Parcelles N° 154, 192, 146 : avis défavorable. Parcelles classées en zone Ai en raison d'un bail agricole. La parcelle AH 192 n'a pas d'accès à la route.



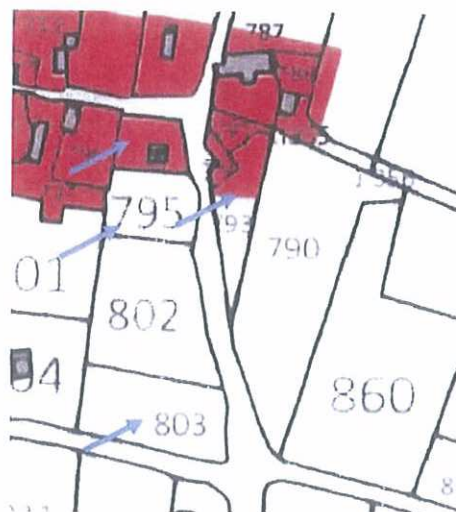
47.
CHOIX DES ELUS : partiellement favorable.
Avis favorable pour les parcelles cadastrées D 792 et 794 qui sont classées en U.
Avis défavorable pour les parcelles cadastrées D 795 et 803 qui sont classées en A (agricole).



48.
M. MALLERON de FREITAS, 16 route de Neuvy,
 36400 Le Magny. Demande du 2/06/2016.
 Il est demandé de classer en zone U la parcelle
 N°81 section AH.



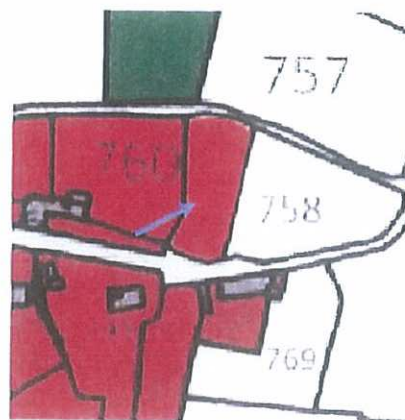
49.
Mme. Marie Françoise GUILLOT, La tuilerie de
 Villemort, 36230 Saint Denis de Jouhet.
 Demande du 09/06/2016.
 Demande de garder la constructibilité de la
 parcelle N° 759 Section D.



48.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. Maintien de la
 parcelle en zone agricole (peupleraie).



49.
CHOIX DES ELUS : favorable.

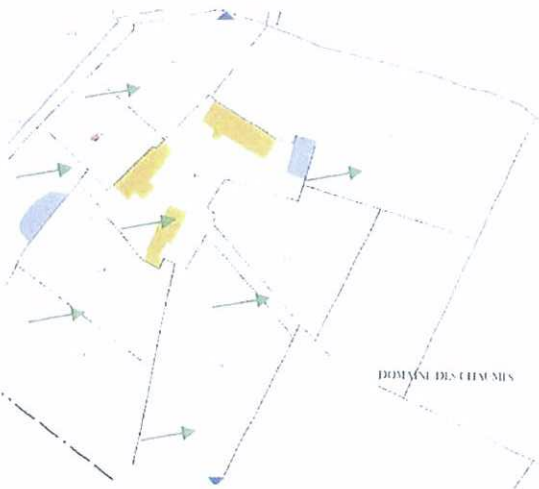


50.
Mme. Jeanine DANIEL. Demande du 08/06/2016.
Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles (transformation des locaux à usage annexe en locaux à usage habitation) situés sur la parcelle cadastré 1218 section B.

51.
Mme. Madelein AUTISSIER, Mme. Catherine AUTISSIER-GEIGER, Mlle Nathalie AUTISSIER, 19 place du marché, 36400 La Chatre. Demande du 10/06/2016.

1/ Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur la propriété dénommée « Le domaine des Chaumes ».
2/ Demande de classement en zone U des parcelles suivantes :

- Section B N° 707, 706, 705, 708, 704, 710 et 1228



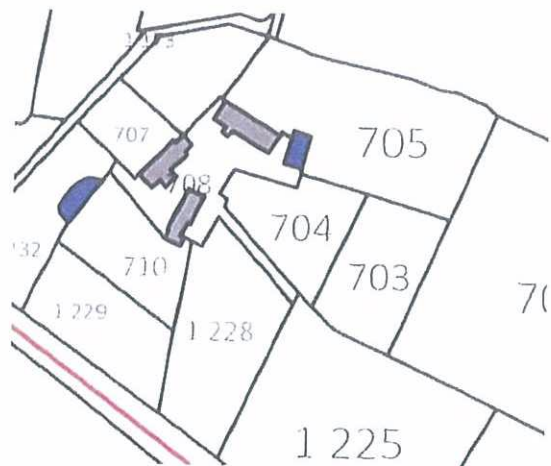
52.
M. Bernard LAMAMY, 1 route de Ville. Demande du 15/06/2016.
Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur les parcelles N° 236, 1292, 1293, 336, 339 et 340 Section D.

53.
M. Sébastien et Mme. Audrey DAVIGNON, 1 Ville. Demande du 17/06/2016.
M. et Mme. Davignon souhaitent savoir s'il est possible d'acquérir le pré à coté de leur maison.

50.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

51.
1/ Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

2/ **CHOIX DES ELUS** : Défavorable. Classement en zone U des parcelles B 707, 706, 705, 708, 704, 710 et 1228 Section B.

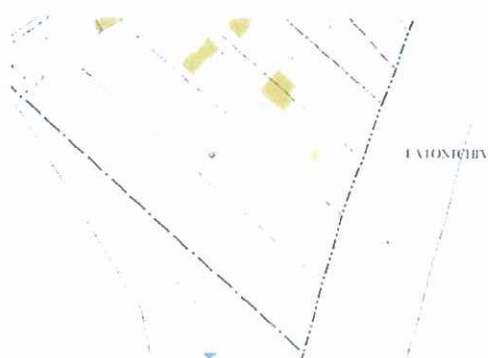


52.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination (en attente de la réponse des élus).

53.
Cette demande ne rentre pas dans l'objet du PLU.

54.
M. Joaquim PINTO DA SILVA et Mme. Isabelle FERRANDIERE. Demande du 22/05/2016.

Demande de conserver la constructibilité des parcelles N° 272 et N° 273 Section AN (pour un SHON de 180m² et 300m² respectivement).



54.
CHOIX DES ELUS : partiellement favorable, sous réserve d'aménager les accès et réseau en terrain privé pour la desserte de la parcelle AN 273.



56.
M. Jean-Claude LORILLOUX, 11 rue du commerce, 36270 Eguzon Chantome. Demande du 24/06/2016.

Demande de changement d'affectation du bâtiment agricole situé sur la parcelle N°811 Section D.

56.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

57.
M. René AUBARD, 3 rue Adolphe Rochoux. Demande du 15/06/2016.

Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur la parcelle N°669 et N° 751 Section C.

57.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

58.
M. René AUBARD, 3 rue Adolphe Rochoux. Demande du 15/06/2016.

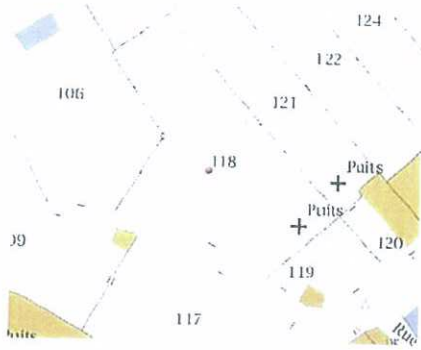
Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles (anciennes granges et écuries) situés sur la parcelle N°749, 750 et 191 Section C.

58.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

59.
M. et Mme. Bernard JOYEUX, 23 rue Emile Forichon. Demande du 30/06/2016.

Il est demandé de garder en zone U les parcelles N° 118 et 119 Section AK.

59.
CHOIX DES ELUS : favorable. Les parcelles cadastrées section AK 118 et 119 sont classées en zone U.



60.

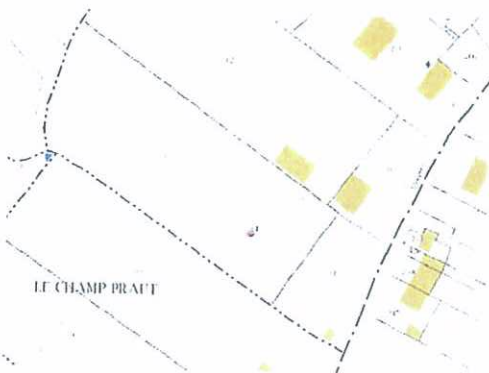
M. Philippe ROUTET. Demande du 04/07/2016.
Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles et de la maison de l'exploitant situés sur les parcelles N°808, 824 et 825.

61.

M. René AUBARD, 3 rue Adolphe Rochoux.
Demande du 15/06/2016.
Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur les parcelles N°673, 674, 675 et 676 Section C, et la parcelle N°217 Section D.

62.

Mme Bernadette BREGEON, Les Violettes.
Demande du 04/07/2016.
Il est demandé de garde en zone U des parcelles cadastrées AI N° 61 et 68.



60.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

61.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

62.

CHOIX DES ELUS : partiellement favorable. La parcelle AI 68 est en zone U et la parcelles AI 61 l'est partiellement.



64.

M. et Mme. Michel DUCHEMIN, Claverolles.
Demande du 02/07/2016.

1/ il est demandé une bande de terrain d'environ 20m² rattachée à la maison située sur la parcelle N°368 Section B, pour l'installation d'un garage et d'un abri de jardin.



2/ Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur la parcelle N° 370 Section B.

3/ il est demandé une bande de terrain d'environ 20m² entre la parcelle N° 370 et la parcelle N° 413, pour faciliter l'aménagement d'une future maison.



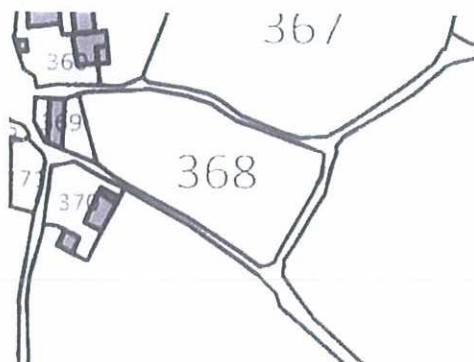
65.

M. et Mme. Eric PLANTUREUX, Bellegarde.
Demande du 06/07/2016.

Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur la parcelle N° 190 Section C.

64.

1/ **CHOIX DES ELUS** : Défavorable. La totalité de la zone U a été supprimée dans le village de Claverolles, classé maintenant en zone agricole. Le règlement du PLU permet les annexes en zone A sous certaines conditions.



2/ Demande traitée dans le cadre des changements de destination.

3/ **CHOIX DES ELUS** : Défavorable. La totalité de la zone U a été supprimée dans le village de Claverolles, classé maintenant en zone agricole. Le règlement du PLU permet les annexes en zone A sous certaines conditions.



65.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

66.

Mme. Danielle HYMBERT-ZENIAIDI, M. Yves Hymbert, M. Régis Hymbert et M. Xavier Hymbert, 102 rue Charbonnière, 46140 Sauzet. Demande su 15/07/216.

Il est demandé de changer l'affectation des bâtiments agricoles situés sur les parcelles cadastrées B 640, 641 et 642.

67.

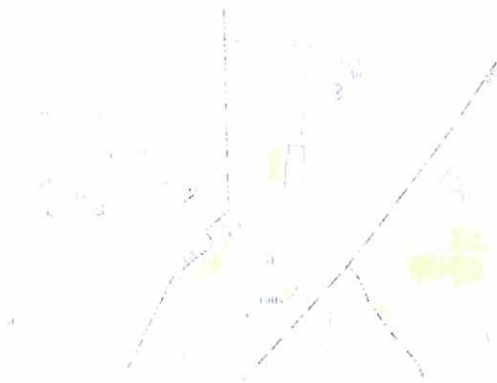
M. Jacky LAFONT, 3 rue du Maquis. Demande du 29/06/2016.

Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur la parcelle N° 624 Section B.

68.

M. Gérard LAZARD. N°2 Moulins. Demande du 07/2016.

M. Lazard informe la commune de ses projets de construction d'une véranda de 16m², d'une piscine de 50m² sur la parcelle N° 51 Section AE et d'un hangar sur la parcelle N° 50 Section AE.



69.

Mme. Laurence GRANGER, des Vaux. Demande du 26/07/2016.

Demande de changement d'affectation de la grange située sur la parcelle N°164 Section AB.

70.

M. et Mme. Lafitte. 169 avenue des peupliers, 59274 Marquillies. Demande du 27/07/2016.

66.

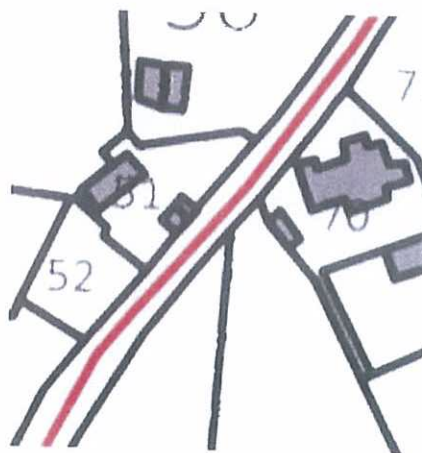
CHOIX DES ELUS: Défavorable. Demande impossible à traiter dans les changements de destination dans la mesure où les bâtiments n'existent plus (absence de mur). La commune émet un avis défavorable.

67.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

68.

Classement des parcelles AE 50 et 51 en zone A (agricole). Les annexes aux habitations sont autorisées sous certaines conditions. Il n'est pas certain que la construction du hangar soit possible.



69.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

70.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

Demande de changement d'affectation de l'ancienne bergerie située sur la parcelle N° 706a Section C.

71.

Mme. Sanz TROUSSEILLER. Lieu-dit L'Augère. Demande du 28/07/2016.

Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles (ancienne ferme et bergerie) situées sur la parcelle N° 186 à 190 Section AP.

72.

M. Jean-Claude Lory. Lieu-dit Les Entes. Demande du 07/08/2016.

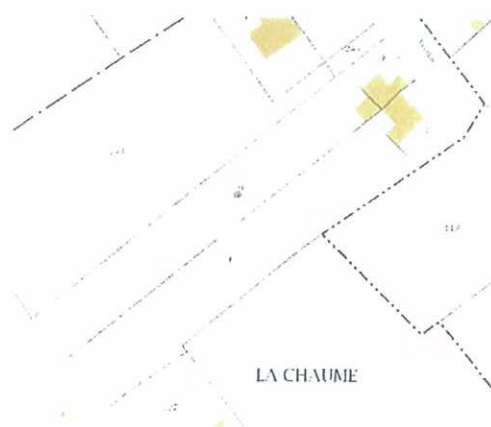
Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur les parcelles suivantes :

- N° 1196 Section B (étable, maison de l'exploitant et grange)
- N° 552 Section B (grange)
- N° 1037 Section B (grange)

74.

M. Stéphane JOYEUX. 6 rue du 8 Mai. Demande du 01/09/2016.

Il est demandé de classer en zone U la parcelle cadastrée N°9 Section AI, pour la construction d'un garage.



75.

M. Benoît Oble, 10 Le Paradis. Demande du 11/09/2016.

M. Oble Informe la commune de son projet de construction d'un garage et un abri de voiture sur les parcelles N° 26 et 27 Section AH.

71.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

72.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

74.

CHOIX DES ELUS : favorable. Parcelles classées en zone U.

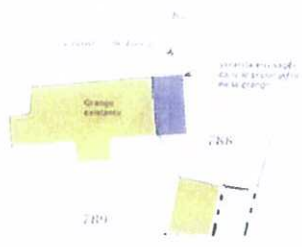


75.

CHOIX DES ELUS : partiellement favorable. Avis favorable pour la parcelle AH 26 classée en zone U. Avis défavorable pour la parcelle AH 27 classée en zone A (agricole), annexes autorisées sous certaines conditions.



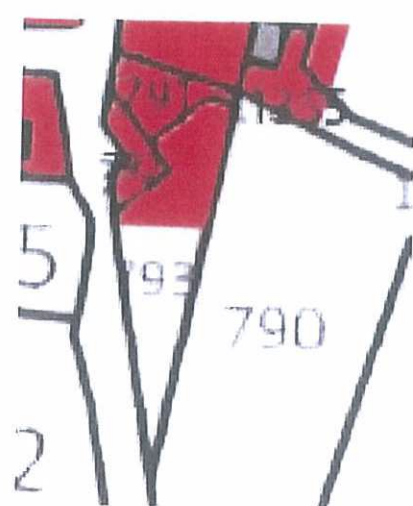
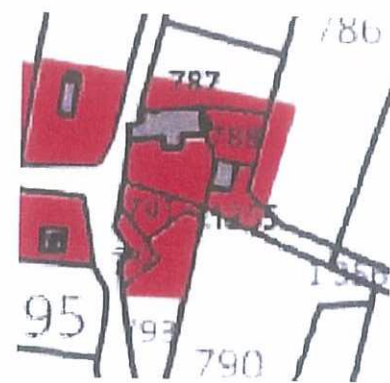
79.
M. et Mme. Marc HARAND, lieu-dit Etréchet.
Demande du 31/08/2016.
1/ Il est demandé de classer (partiellement ou complètement) en zone U la parcelle N° 788 Section D pour la construction d'une véranda, et que ce classement soit applicable aussi à une partie de la parcelle N° 787 ou sur sa totalité.



2/ Il est demandé de classer (partiellement ou complètement) en zone U la parcelle N° 793 pour la reconstruction d'une maison d'habitation, et que ce classement soit applicable aussi aux parcelles N° 791 et 792.



79.
CHOIX DES ELUS : favorable.
Avis favorable à l'extension de la zone U sur une bande de la parcelle D 787, les parcelles D 788 et 791 sont en zone U, les parcelles D 792 et 793 sont partiellement en zone U.



80.

M. Dominique Rollin. Lieu-dit Les Violettes. Demande du 22/09/2016.

Il est demandé de garder en zone U les parcelles cadastrées N°62 et N°67 Section A1.



80.

CHOIX DES ELUS : partiellement favorable. La parcelle A1 67 est classée en U ainsi qu'une partie de la parcelle A1 62.



85.

Mme. Solange AMEYE. Demande du 19/10/2016. Voir demande de M. Ameye N° 43.

85.

CHOIX DES ELUS : Défavorable. Aucune zone constructible n'a été maintenue dans le PLU à Ranchoux. Classement de la parcelle B 43 en zone A (agricole). Les annexes à l'habitation sont autorisées sous certaines conditions.

91.

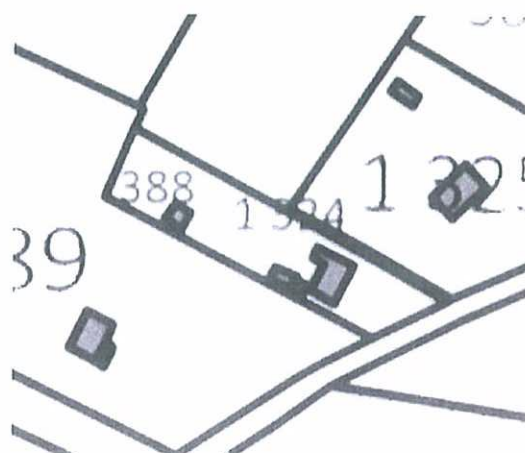
M. Jean-Jacques BRAUER, 12 lieu-dit Claverolles. Demande du 07/11/2016.

M. Brauer informe la commune de son projet de construction d'une cabane de jardin en bois, sur la parcelle N° 1324 Section B.



91.

La parcelle B 1324 est classée en zone A (agricole). Les annexes à l'habitation sont autorisées sous certaines conditions.



95.
Mme. Marie-Hélène BINET, 6 lieu-dit Moulins.
Demande du 21/11/2016.
Demande de changement de destination des bâtiments agricoles situés sur la parcelle N° 119 Section AE.

98.
Mme. Martine SUSMAN, 6 lieu-dit L'Augère.
Demande du 01/12/2016.
Demande de changement de destination des bâtiments agricoles.

100.
M. Jacques LAMY, 21 lieu-dit La Grand-Croix.
Demande du 08/12/2016.
1/ il est demandé de maintenir en zone NB les parcelles cadastrées N° 53, 54 et 55 Section AS.



2/ Demande de changement de destination des bâtiments agricoles.

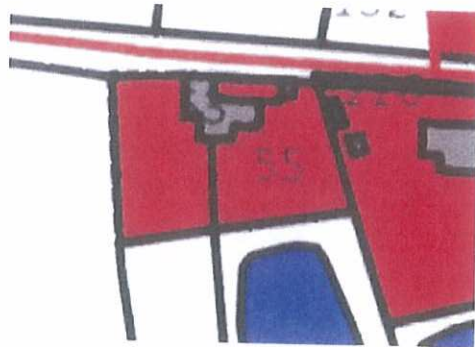
101.
M. Bertrand AUBARD, lieu-dit Les Grandes Bordes, 36400 La Chatre. Demande du 12/12/2016.
Demande de classement en zone U de la parcelle N°220 Section D.



95.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

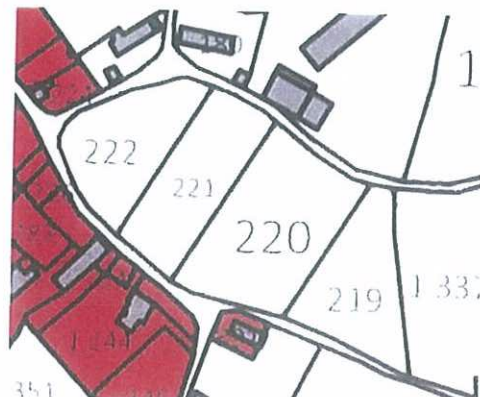
98.
Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

100.
1/ **CHOIX DES ELUS** : favorable. Les parcelles sont classées en zone U.



2/ Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

101.
CHOIX DES ELUS : Défavorable. La parcelle est située dans une zone d'exploitation agricole, classement en zone A.



102.

M. Carls BLANC, 29 rue Ampère, 36000 Châteauroux. Demande du 26/12/2016.

Demande de changement d'affectation d'une grange située sur la parcelle N° 855.

106.

Mme. Annie BAUDIN Epouse THIBAUD, Lieu-dit La grande Chaume. Demande du 06/03/2017.

Il est demandé de maintenir en zone U les parcelles cadastrées N° 76 et N° 77 Section AR.



107.

M. Michel MARATHON. Demande du 08/03/2017.

Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur la parcelle cadastrée Section AK N°226.

108.

Indivision Soulas. 28 rue Emile Forichon. Demande du 06/03/2017.

La demande initiale du 11/08/2016 n'a pas été transmise au Bureau d'études.

Demande de changement de classement en zone agricole des parcelles cadastrées Section B N° 723, N° 693 et une partie de la N° 694.

102.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

106.

CHOIX DES ELUS : favorable. La parcelle AR 77 est en zone U, mais sans possibilité de construire en raison d'un recul de 35 mètres, donc classement en U de la parcelle AR 76.



107.

Demande traitée dans le cadre de changement de destination.

108.

CHOIX DES ELUS : Défavorable. Le classement en zone N n'a pas d'incidence sur le mode culturel des parcelles. Par ailleurs, le règlement du PLU de la zone N ne fait pas obstacle à la construction de bâtiments agricoles dès lors qu'ils sont indispensables à l'exploitation.

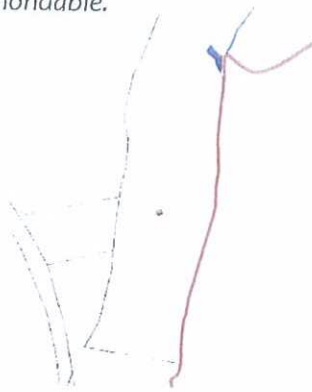


110.

Indivision Soulas. 28 rue Emile Forichon. Demande du 13/03/2017.

1/ Il est demandé de revoir le classement concernant l'exploitation de Sachet (future zone N), au regard des difficultés entrainées pour la future construction des bâtiments agricoles.

2/ Demande de classement en zone agricole de la parcelle cadastrée section B N° 689. Le demandeur précise que la parcelle n'est pas sur un terrain inondable.



111.

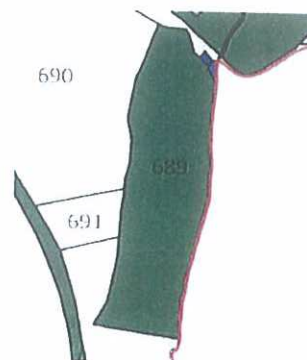
Mme. Catherine HYMBERT, 8 rue de la Grand Maison. Demande du 11/03/2017.

Il est demandé de maintenir en zone U les parcelles cadastrées Section AO N° 170 et N° 171.



110.

CHOIX DES ELUS : Défavorable. La demande a été satisfaite dans le règlement de la zone N dans le PLU. Celui-ci ne fait pas obstacle à la construction de bâtiments agricoles dès lors qu'ils sont indispensables à l'exploitation.

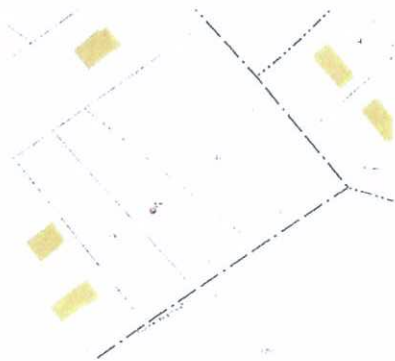


111.

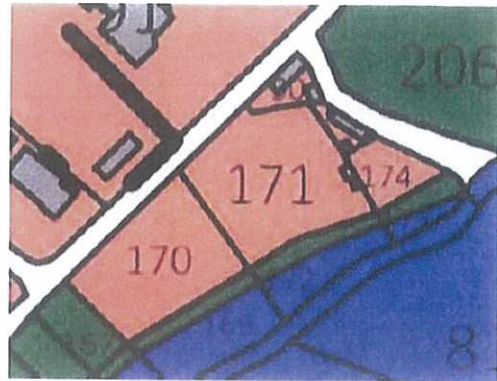
CHOIX DES ELUS : favorable. La commune décide de classer en zone U la totalité des parcelles cadastrées AO 170 et 171.



112.
SIC du Verger des Justices, 8 rue de la Grand Maison. Demande du 11/03/2017.
 Il est demandé de maintenir en zone U les parcelles cadastrées Section AC N° 56, N° 57 et N° 58.



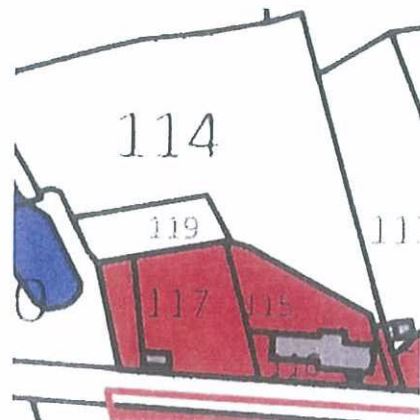
113.
M. Daniel GUILLEBAUD, lieu-dit La Grand Croix. Demande du 13/03/2017.
 Il est demandé d'étendre la zone U de La Grand Croix à la parcelle cadastrée Section AR N° 119 et à une partie de la parcelle cadastrée Section AR N° 114.





112.
CHOIX DES ELUS : favorable par délibération du 2 mars 2017.



113.
CHOIX DES ELUS : Défavorable (absence d'accès à la parcelle).



<p>115. M. Daniel GUILLEBAUD, lieu-dit La Grand Croix. Demande du 13/03/2017. <i>Demande de changement de destination des bâtiments agricoles situés sur les parcelles cadastrées Section AR N°116 et Section AP N° 267.</i></p> <p>116. M. Miguel MOULIN. Demande du 13/03/2017. <i>M. Moulin demande de maintenir en zone agricole l'exploitation de Sachet, afin d'éviter des futurs inconvénients pour les exploitations agricoles.</i></p>  <p>117. M. Vincent LAMY, 3 lieu-dit Le Pritmoux. Demande du 14/03/2017. <i>Demande de changement de destination des bâtiments agricoles situés sur les parcelles cadastrées Section B N° 1316 et N° 1317.</i></p> <p>118. M. Jean COURTEAU, Chassignolles 36400. Demande du 13/06/2016. <i>Demande de changement de destination des bâtiments agricoles (hangars) situés sur les parcelles cadastrées N° 280 et 238 Section AH.</i></p> <p>119. M. Bernard DAUBORD, 32 rue des Violettes. Demande du 17/02/2017. <i>Demande de changement de destination de la maison de l'exploitant et des bâtiments agricoles situés sur les parcelles cadastrées N° 185, 253 et 63 Section Al.</i></p>	<p>115. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p> <p>116. Demande satisfaite par la modification du règlement du PLU en zone N : les constructions de bâtiments agricoles nécessaires aux exploitations sont autorisées.</p>  <p>117. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p> <p>118. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p> <p>119. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
--	---

<p>120. M. et Mme. Marc HARAND, lieu-dit Etrechet. Demande du 26/09/2016. <i>Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur les parcelles cadastrées N° 788, 789, 1335, 791 et 793 Section D.</i></p>	<p>120. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>121. Mme. Colette LAMY, 16 lieu-dit Etrechet. Demande du 24/11/2016. <i>Demande de changement d'affectation des bâtiments agricoles situés sur les parcelles cadastrées N° 782, 776, 1289 Section D.</i></p>	<p>121. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>122. Mme. Paulette LECREUX, lieu-dit Claverolles. Demande du 28/10/2016. <i>Il est demandé de changer l'affectation du bâtiment agricole situé sur la parcelle cadastrée 382 Section B.</i></p>	<p>122. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>123. M. Pierre LERAT, 1 La Petite Terrée. Demande du 20/08/2016. <i>Il est demandé de changer l'affectation de la grange située sur la parcelle cadastrée 96 Section D.</i></p>	<p>123. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>124. M. Jean Claude MARIOTAT, 29 la croix-beffar, 36120 Ardentes. Demande du 05/08/2016. <i>Il est demandé de changer l'affectation de la maison de l'exploitant située sur la parcelle cadastrée 115 Section AP.</i></p>	<p>124. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>
<p>125. M. Jean Claude MARIOTAT, 29 la croix-beffar, 36120 Ardentes. Demande du 05/08/2016. <i>Il est demandé de changer l'affectation de la grange située sur la parcelle cadastrée 115 Section AP.</i></p>	<p>125. Demande traitée dans le cadre de changement de destination.</p>

126.

M. Jérémie DENORMANDIE, 48 rue du Maréchal Joffre. Demande du 21/06/2017.

Au nom de l'entreprise « An Héol », M. Denormandie demande que les parcelles cadastrées AL 150 et 149 soient classées en totalité en zone U pour lui permettre de construire un bâtiment de stockage pour son activité.



126.

CHOIX DES ELUS : favorable. La totalité des parcelles AL 150 et 149 seront classées en zone U pour le développement de l'entreprise An Héol.

